

Equipe histoire/géographie lycée Docteur Lacroix Narbonne

*Contribution à l'aide pour la mise en œuvre
du programme d'EMC (niveau première)*

*Travail n°1 : propositions de questions pouvant faire
l'objet de débats en classe de Première*

Travail n°2 : proposition d'une séquence de travail

Travail n°1 : Propositions de questions pouvant faire l'objet de débats en classe de Première

Chap. I. Exercer sa citoyenneté dans la République et dans l'Union européenne
Les thèmes du programme / les propositions de débats

Voter :

- S'abstenir de voter : un comportement non-citoyen ?
- Accorder le droit de vote aux étrangers : une bonne idée démocratique ?

Payer l'impôt :

- Payer moins d'impôts, c'est mieux ?

S'engager :

- Faire de la politique : ambition personnelle ou engagement au service de la collectivité ?
(Invité : Éric Andrieu, député européen)
- La grève : élément perturbateur ou constructif dans la vie sociale du pays ?
- Les actions de « la Manif pour tous » contre la loi sur le mariage pour tous : une forme d'engagement citoyen ?
- Les formes d'engagement alternatif : utopie ou vérité de demain ?
(Invités : deux élèves de première présentant leur TPE sur les monnaies locales complémentaires et l'association narbonnaise Just' Echanges)

Défendre :

- Les opérations extérieures de l'armée française (OPEX) servent-elles à protéger la France ?

Chap. II. Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information

- Les médias disent-ils tous la même chose ?
- Sites complotistes ou conspirationnistes : des vérités révélées ?
(Travail de groupe v. fiche « proposition de séquence »)
- Les dérives sectaires
(Invité, le président de l'ADFI Aude : 'Association de Défense des Familles et de l'Individu)
(Voir fiche « proposition de séquence »)
- La prise en charge médiatique des attentats : les journalistes en font-ils trop ?
(Travail de groupe, voir fiche « proposition de séquence »)

Dérives sectaires et enjeux moraux et civiques de la société de l'information

« Engrenages, les jeunes face à l'islam radical », documentaire de Clarisse Feletin, 2015

Partir en Syrie, pour « accomplir la mission qu'Allah leur a donnée ». Chaque jour en France, des mineurs se laissent instrumentaliser par le discours radical d'islamistes fanatiques. Clarisse Féletin a rencontré cinq jeunes issus de familles juive, musulmane, chrétienne ou athée, qui ont tous été endoctrinés via Internet. Samy, 15 ans, est parti en Syrie : il est à ce jour l'un des rares mineurs qui a pu, non sans difficulté, fuir ses geôliers. Nora, 15 ans, qui rêvait d'« aider les plus pauvres », s'est retrouvée séquestrée à Alep, aux mains des terroristes. Un père, athée, a découvert l'endoctrinement de sa fille Kathie par son compte Facebook.

Remarquable, cette enquête décrypte les étapes de la radicalisation, toujours vécue dans le plus grand secret : il faut entendre les chuchotements de Rachel téléphonant à son « gourou-fiancé » pour ressentir la puissance d'un lavage de cerveau digne des pires techniques sectaires. Par-delà les images de propagande et les théories complotistes, le film s'interroge sur le dispositif de prévention en France. Débordée par le nombre de familles appelant à l'aide, l'équipe de Dounia Bouzar au CPDSI (Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam) mène un travail unique. Tout comme le collectif d'associations Ne touchez pas à nos jeunes !, à Strasbourg. Un documentaire essentiel sur ce sujet.

<http://www.telerama.fr/>

1) **Visionnage** du documentaire de C. Feletin (52') avec un fil rouge préalable : repérer les moyens par lesquels les personnes sont happées puis prises aux pièges par les réseaux djihadistes

2) **Reprise** : (1 h)

- Les moyens qui permettent l'embrigadement
- Les faiblesses personnelles diverses qui facilitent l'emprise mentale
- Préparation de questions pour l'intervenant de l'ADFI : Association de Défense des Familles et de l'Individu (prise de contact par la Préfecture de l'Aude et le responsable Dérives Sectaires, qui nous a mis en contact avec l'ADFI) adfi.aude@unadfi.org

Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?

Sur la base de l'expérience de la Miviludes, qui reçoit quelques 2 000 signalements par an, la dérive sectaire peut être définie comme suit :

La dérive sectaire

Il s'agit d'un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société.

Premier ministre

Mission interministérielle
de vigilance et de lutte
contre les dérives sectaires

3) **Rencontre** avec l'intervenant (1 heure) : le président de l'ADFI Aude, venu avec un membre de l'association impliquée car elle-même concernée avec un cas d'emprise mentale dans sa famille

DOCUMENTS D'APPUI :

- article de journal *Le Parisien*, 7 octobre 2015 : « le fantasme de l'autoguérison au tribunal »
- Legifrance : Code pénal, section 6 bis, « De l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse »
- Rapport du Sénat, avril 2013, Commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé : les critères d'emprise mentale

**Les neuf critères d'emprise mentale
exposés par M. le Professeur Parquet
(audition du 21 novembre 2012)**

Cinq critères sur les neuf déterminés par le Professeur Parquet doivent être avérés pour qu'un diagnostic d'emprise mentale puisse être posé :

1. rupture avec le comportement antérieur (conduite, jugements, valeurs, sociabilité individuelle, familiales et collectives),
2. occultation des repères antérieurs, rupture dans la cohérence avec la vie antérieure et remodelage de la vie (affective, cognitive, relationnelle, morale et sociale) de la personne imposé par un tiers,
3. adhésion et allégeance inconditionnelle, affective, comportementale, intellectuelle, morale et sociale à une personne, un groupe ou une institution, conduisant à une délégation permanente à un modèle imposé,
4. mise à disposition complète, progressive et extensive de sa vie à une personne ou à une institution,
5. sensibilité accrue dans le temps aux idées, aux concepts, aux prescriptions, aux injonctions et ordres, à un corpus doctrinal avec éventuellement mise au service de ceux-ci dans une démarche prosélyte,
6. dépossession des compétences d'une personne avec anesthésie affective, altération du jugement, perte des repères, des valeurs et du sens critique,
7. altération de la liberté de choix,
8. imperméabilité aux avis, attitudes, valeurs de l'environnement avec impossibilité de se remettre en cause et de promouvoir un changement,
9. induction et réalisation d'actes gravement préjudiciables à la personne, ces actes n'étant plus perçus comme dommageables ou contraires aux modes de vie et valeurs habituellement admis dans notre société.

L'intervenant a choisi de passer des petits extraits vidéo :

1^{ère} classe :

- Témoignage sur la « biologie totale » censée guérir les cancers sans médicaments (JT)
- Témoignage d'une emprise financière d'une ancienne adepte de la scientologie (JT)

2^e classe :

- Extraits de l'émission *Les Infiltrés*, sur les pseudo-thérapeutes induisant de faux souvenirs

Il a utilisé un diaporama, qu'il souhaiterait mieux adapter avec l'expertise de professeurs.

Le Parisien
Mercredi 7 octobre 2015

FAITS DIVERS

15

Cinq terroristes menacés de perdre la nationalité française

LE MINISTRE de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a annoncé hier à l'Assemblée nationale avoir demandé la déchéance de nationalité française de cinq « terroristes ». Agés de 38 à 41 ans, ces cinq pères de famille — quatre Franco-Marocains et un Franco-Turc — ont été condamnés à Paris en 2007 pour leur implication dans les attentats de Casablanca (Maroc) de mai 2013, qui avaient fait 43 morts et des dizaines de blessés. Soupçonnés d'avoir fait partie de la cellule hexagonale d'un groupe terroriste marocain impliqué dans cette attaque et d'avoir participé au financement de ces attentats, ils avaient écopé de peines allant de six à huit ans de prison. Originaires des Yvelines, ils auraient continué à entretenir des liens avec des membres de la mouvance islamiste radicale depuis leur sortie de prison. La décision appartient désormais au Conseil d'Etat. La déchéance de nationalité n'implique pas nécessairement leur expulsion. T.B.

À LIRE leparisien.fr

Les cinq profils radicaux

En bref

■ **LA RELAXE** a été demandée hier par le procureur pour l'ex-infirmier de Lilliane Bettencourt, Alain Thurin, jugé devant le tribunal correctionnel de Bordeaux (Gironde) pour abus de faiblesse. Le magistrat a expliqué que « rien ne démontre » qu'il se savait couché sur le testament. Le jugement sera rendu le 26 octobre.

■ **MAÎTRE EOLAS**, l'avocat blogueur jugé pour « injure » et « diffamation » envers l'Institut pour la Justice (IJJ), a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine) à 2 000 € d'amende et à 5 000 € de dommages et intérêts. Il a aussitôt fermé son compte Twitter.

■ **UN APPEL À TÊMOINS** a été lancé hier par le parquet de Charleville-Mézières (Ardennes) pour tenter d'identifier l'auteur de l'agression sexuelle le 25 septembre d'un collègue de 11 ans dans le quartier de la Ronde-Couture. Le suspect est de type européen, âgé de 18 à 28 ans, parle un français sans accent, est de corpulence mince et mesure entre 1,70 m et 1,75 m. Deux hommes qui avaient été interpellés

Le fantasme de l'autoguérison au tribunal

JUSTICE. Un médecin est jugé aujourd'hui pour avoir vanté les effets d'une thérapie contre le sida ou le cancer, basée sur la psychologie, et qui peut faire courir des risques aux adeptes.

IL PENSAIT vivre centenaire. Claude Saksik est décédé en 2007 des suites d'un cancer, à l'âge de 68 ans. Cet ancien kinésithérapeute reconverti dans la vente de matériel médical a toujours refusé de se soigner, préférant à la chimiothérapie les préceptes de la « biologie totale des êtres vivants », une méthode d'autoguérison largement décriée qui fonde le traitement du malade sur la simple résolution d'un conflit d'ordre psychologique, qui serait lui-même à l'origine du mal. Son créateur, le docteur Claude Sabbah, un ancien généraliste marseillais, est considéré comme « le disciple français le plus connu » de Ryke Geerd Hamer par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Véritable bête noire de la Miviludes, cet ex-médecin allemand a été interdit d'exercer et plusieurs fois condamné outre-Rhin, mais aussi en France, après le décès de plusieurs adeptes. Il serait aujourd'hui actif en Belgique et en Suisse.



Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), hier. « Jusqu'au bout, mon mari a cru qu'il guérirait grâce à la biologie totale », regrette Maryse Saksik, qui a porté plainte contre le docteur Sabbah, l'homme qui a conseillé à son époux l'autoguérison plutôt que la chimiothérapie.

« Mon mari était totalement endoctriné »
Maryse Saksik, épouse de Claude Saksik qui a refusé de soigner son cancer

Claude Sabbah, lui, désertant son cabinet dès 1998 pour se consacrer au développement d'un juteux business autour de la « biologie totale » (plus de 700 000 € amassés rien que pour les années 2006 et 2007), comparait pour la première fois devant un tribunal correctionnel. Il doit être

jugé aujourd'hui à Montpellier (Hérault) après la plainte déposée dès 2004 par Maryse Saksik. À l'époque, son mari souffre d'un cancer de la prostate qu'il refuse de soigner depuis trois ans. « Il était totalement endoctriné, se souvient-elle. Il écoutait les cassettes de Sabbah à longueur de journées, courait à ses conférences, dépensait beaucoup d'argent. Dès que je faisais une critique, il se mettait en colère, disait que

je n'avais pas la connaissance. » Lorsqu'elle convainc son mari de consulter un spécialiste, il est trop tard : les métastases se sont propagées, le cancer touche désormais les os. Il lui sera fatal. « Jusqu'au bout, pourtant, il a cru qu'il guérirait grâce à la biologie totale », soupire-t-elle. Sur son lit de mort, l'homme finira par lui donner raison, se disant dans un écrit « victime de [ses] croyances et de ses marchands d'illusion ».

Maigre consolation pour celle dont la revanche judiciaire a, en outre, un goût amer. Initialement poursuivi pour une foule d'infractions, dont abus de faiblesse et homicide involontaire, Claude Sabbah ne comparait finalement que pour... publicité mensongère. La justice, qui n'a pu étayer les autres accusations, lui reproche de s'être vanté à tort, via des prospectus, livres, ou sur son site Internet, de pouvoir guérir le sida ou le cancer avec un taux de réussite de « 100 % » grâce à une méthode « non validée scientifiquement ».

La santé, terre de dérive sectaire

Peu à peu, le domaine de la santé est devenu le terrain privilégié des gourous de tous poils et autres « marchands frelatés de bonheur », comme les surnomme Serge Blisko, président de la Miviludes, la Mission interministérielle chargée notamment de centraliser les données en matière de dérives sectaires. Ses chiffres sont sans appel : sur les 2 400 signalements reçus chaque année, 40 % concernent la santé, une proportion qui a doublé en cinq ans.

« Dans le champ sectaire, les angoisses apocalyptiques ont cédé la place à une quête du bien-être propice à ce genre de dérives », constate l'ancien médecin, inquiet d'un effet « boule de neige », à la manière de Ryke Geerd Hamer, ancien docteur dont les adeptes de méthode naturelles et alternatives n'ont cessé de former à leur tour des légions de « pseudo-thérapeutes » que la Miviludes recense par centaines, et qui échappent à tout contrôle. L'ordre

national des médecins (ainsi que l'ordre des infirmiers) vient de signer une convention pour mieux détecter chez les patients l'emprise psychologique, symptôme du glissement sectaire. « Il faut pouvoir informer les patients tentés par des solutions miracles, détailler son vice-président Patrick Rostaing. La ligne rouge, c'est lorsque le traitement de complément, qui peut amener un bien-être, devient le seul et unique traitement. Là, il y a danger. » L.C.

Victime d'un AVC et hémiplégique, Claude Sabbah, qui risque de fortes amendes, a fermé boutique en 2008... non sans avoir formé de nombreux élèves, qui, eux, sont toujours en activité. « Les signalements sont très nombreux », s'alarme ainsi Jean-François Ottan, de l'Unadfi, association qui épaula les victimes de sectes et qui s'est constituée partie civile. « Rares sont ceux, en revanche, qui ont déposé plainte », déplore-t-il. Sollicité, l'avocat de Claude Sabbah n'a pas souhaité s'exprimer.

LOUISE COLCOMBET

4) **Reprise et mise en perspective** : les élèves choisissent de donner leur point de vue sur l'intervention, et de débattre sur certains aspects en s'appuyant sur les documents distribués

- Les psychothérapeutes : comment différencier psychologues (cliniciens ou pas), psychanalystes (de diverses écoles), psychothérapeutes, psychiatres, etc. Science ou pas ?
- L'instruction à la maison : où peut être le danger de dérive sectaire ?
- Les médecines alternatives : jusqu'où va la liberté de se soigner comme on le souhaite ?
- Le djihadisme : quel rôle jouent les médias dans la diffusion de leur message ?
- Le conspirationnisme et son rôle dans la diffusion d'idéologies sectaires

5) **Enregistrement interview** : deux élèves de 1^{ère} L se sont portés volontaires pour préparer puis réaliser l'interview des deux intervenants pendant 1 heure pour le site du lycée.

6) **Réflexion sur l'usage du numérique** (2^e thème du programme EMC 1^{ère}) : atteintes à la liberté et à la dignité de la personne, réseaux sociaux. Chaque groupe présentera son travail à la classe.

- Un groupe souhaite travailler sur les théories du complot relayées par internet :
 - www.gouvernement.fr/on-te-manipule : travail sur les ingrédients des complots diffusés sur internet
 - Réalisation d'un dossier sur les caractéristiques communes des théories conspirationnistes et élaboration d'un complot type
- Un groupe souhaite préparer un débat sur la propagande de Daech sur internet : comment combattre ces messages sans pour autant les relayer ?
- Un groupe souhaite approfondir la question de la prise en charge journalistique des attentats de 2015 par la presse :
 - presse écrite, presse télévisuelle et chaînes d'information continue,
 - comparaison avec la presse étrangère
 - Document : « Attentats : jusqu'où la logique journalistique peut-elle s'aventurer ? », Richard Sénéjoux, Olivier Tesquet, publié le 13/01/2015 sur www.telarama.fr (cf ci-après)

Images choquantes, fuites sur le Net ou à la télévision, non-respect des impératifs de sécurité... Dans un moment de crise, le temps médiatique et le temps policier ne s'accordent pas forcément.

Cinquante-quatre heures de traque. Sur le Net, à la télé, on a parfois frisé la surchauffe. Une course à l'info immédiate avec son lot habituel de ratés et de dérapages. Retour sur les principaux événements qui ont pu perturber l'enquête, voire mettre en danger la vie des otages et des policiers, et qui posent leur lot de questions. Le CSA a décidé de convoquer radios et télévisions ce jeudi 15 janvier 2015.

1 - Vidéo de l'exécution du policier Ahmed Merabet boulevard Richard-Lenoir

Mercredi après-midi, quelques minutes après l'attaque des frères Kouachi contre Charlie Hebdo, un internaute parisien poste sur Facebook la vidéo de l'exécution du policier Ahmed Merabet, froidement abattu sur le trottoir du boulevard Richard-Lenoir. Il la retire quinze minutes plus tard mais le mal est fait. Immédiatement, les chaînes d'info en continu diffusent les images (en expurgant la séquence la plus sanglante) et les journaux anglo-saxons affichent massivement la silhouette d'Ahmed Merabet sur leurs unes, floutée comme les caricatures qu'ils n'osent reproduire. Dans une interview à l'agence AP, le témoin regrette d'avoir mis en ligne cette vidéo, invoquant « un réflexe stupide » lié à la panique. Le Point, qui a choisi de faire de cette photo morbide sa couverture de la semaine, s'est fait violemment tacler par Bernard Cazeneuve et Manuel Valls, ce dernier exprimant son « dégoût » face au choix éditorial du magazine.

2- L'identité des deux suspects est diffusée sur les réseaux sociaux

Jeudi soir, alors que l'identité des auteurs de la fusillade n'est pas connue, des informations concernant les frères Kouachi sont publiées sur les réseaux sociaux. A 20h42 (selon la chronologie établie par Arrêt sur images), Jean-Paul Ney, journaliste barbouzard n'hésitant pas à exhiber sa carte de presse en même temps qu'une arme à feu, poste sur Twitter la copie dactylographiée d'un avis de recherche, ainsi que la copie de la carte d'identité de Saïd Kouachi, l'aîné des deux frères. « On vous tiens (sic), enfants de putains », lance-t-il tout en retenue. Quelques minutes plus tard, Pierre Martinet, un ancien du service action de la DGSE reconverti dans le privé et connu pour avoir espionné Bruno Gaccio, poste le même avis sur son compte Facebook.

Quasi simultanément, Ney en remet une couche en publiant une copie de la fiche Canonge de Chérif Kouachi, issue du système de traitement des infractions constatées (STIC). Ces éléments sont très vite relayés sur Twitter, où s'organise une véritable chasse à l'homme. Pris de court, le ministère de l'Intérieur publie l'avis de recherche officiel dans la nuit.

Ces révélations successives font une victime collatérale : Mourad Hamyd, un lycéen de 18 ans, beau-frère de Chérif Kouachi, dont le nom figure sur le document posté par Ney et Martinet, est accusé à tort. Il était en cours au moment de l'attaque et se présente très rapidement au commissariat de Charleville-Mézières : il en sort blanchi quelques heures plus tard. Dans une conférence de presse après les interventions du RAID et du GIGN, le procureur de Paris, François Molins, a dénoncé l'attitude irresponsable de ceux qui ont relayé le nom des Kouachi sur les réseaux sociaux, « faisant disparaître tout espoir de surprise ».

3 - Sur le plateau de BFM TV, Dominique Rizet révèle en direct qu'un otage est retranché dans la chambre froide du supermarché casher

Quelques heures après l'épilogue de la prise d'otages à Vincennes, la femme d'un rescapé admoneste BFM TV sur sa propre antenne : elle accuse la chaîne d'avoir mis en danger la vie d'innocents en indiquant dans un bandeau que des otages étaient réfugiés dans la chambre froide de l'Hyper Casher.

Interrogé par Le Monde, Hervé Bérout, le directeur de la rédaction de BFM TV, s'en défend mais concède que Dominique Rizet a bel et bien évoqué cette information à l'antenne : « Il l'a fait parce qu'il était en contact avec une personne du RAID sur place, qui lui avait dit que ces personnes-là n'étaient plus en danger car les forces d'intervention avaient pris position près de la chambre froide. Pourtant, M. Rizet s'est ensuite dit que ce n'était pas la peine de redonner cette information, par prudence. » Pour le moins alambiqué...

4 - Sur France 2, Elise Lucet interviewe la sœur de l'« otage » de l'imprimerie de Dammartin-en-Goële

Au cours de cette interview (réalisée par téléphone), la présence d'un otage présumé – qui était en fait caché sous un évier à l'insu des terroristes – est révélée en direct. Pendant l'entretien, Elise Lucet s'aperçoit qu'elle est la première à parler à la sœur de l'otage, avant même « les autorités », comme elle le formule. Léger malaise. L'entretien sera rediffusé au cours de l'après-midi. Heureusement, les frères Kouachi n'étaient pas branchés sur France 2... La consigne du ministère de l'Intérieur aux médias, au fait ? Surtout ne pas parler des otages, certains pouvant être cachés.

5 - Porte de Vincennes, les équipes de France 2 se font repousser par la police

Placée au plus près, la chaîne filme en direct l'installation des forces de l'ordre autour du magasin casher. Trop près même : la chaîne finit par se faire dégager par les forces de l'ordre, histoire que le terroriste ne voie pas la mise en place du dispositif d'intervention.

6- TF1 diffuse l'assaut du RAID en direct

Au premier plan : les véhicules de secours et de police. Au fond : le magasin casher. Pendant plusieurs minutes, on voit les hommes de la BRI et du RAID s'approcher du supermarché à la manière d'une tortue romaine. Une autre équipe arrive, cachée derrière une camionnette blindée, une autre encore par le boulevard extérieur. Premières grenades, échanges de coups de feu : sur TF1, on assiste en direct à l'assaut. C'est la seule chaîne à le faire. Les autres respectent les consignes données un peu plus tôt par les autorités, qui demandaient « d'arrêter le plan large sur le magasin et ses alentours, ce qui empêchait toute intervention », dicit Céline Pigalle, la directrice de l'information d'InfoTélé. Des images qui provenaient d'une caméra de l'Agence France-Presse, reprises longtemps par tout le monde. TF1 attendra plusieurs secondes avant de stopper les images de l'assaut.

7 - Un riverain situé en face du magasin casher filme l'assaut de face

On aperçoit clairement le rideau de fer se lever et la porte vitrée s'ouvrir. S'ensuit un échange de coups de feu entre les forces de l'ordre et le terroriste qui, au bout de quelques secondes, surgit du fond du magasin et se jette les armes à la main sur les hommes de la BRI et du RAID. L'homme s'effondre, les policiers pénètrent à l'intérieur. Evacuation des premiers otages. Une « exclusivité France 2 » (c'est incrusté sur l'image), qui sera diffusée au JT de 20 heures dans une version expurgée, sans la mort du terroriste Amedy Coulibaly. L'intégrale sera proposée dans le Soir 3, plus tard donc. Parce que les enfants sont couchés ?

8 - RTL et BFM TV diffusent des enregistrements des preneurs d'otage

Dans l'heure qui suit les assauts, BFMTV diffuse une interview téléphonique de deux minutes de Chérif Kouachi, dans laquelle ce dernier affirme qu'il agit au nom de la branche yéménite d'Al-Qaïda. En plateau, Ruth Elkrief précise que cet entretien réalisé pendant la prise d'otages n'a pas été diffusé plus tôt « pour éviter de gêner les enquêteurs ». De son côté, RTL attend le samedi matin pour diffuser un enregistrement d'Amedy Coulibaly, le preneur d'otages de l'Hyper Casher. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une interview mais d'une conversation entre Coulibaly et ses otages, captée grâce à un téléphone mal rattaché. Beaucoup de rescapés rapportent par ailleurs que le téléphone n'a pas arrêté de sonner au cours des deux prises d'otages (Lilian Lepère, caché sous un évier à Dammartin, l'a évoqué au JT de France 2 le 12 janvier, ainsi qu'un otage de l'Hyper Casher dans un article du Point retiré à la demande d'une famille). Des appels qui, de toute évidence, n'émanaient pas que de la police.